

The City of Saint John

The City of Saint John

États financiers consolidés

Le 31 décembre 2018

The City of Saint John

Le 31 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
États financiers consolidés	
Rapport de l'auditeur indépendant	3 – 4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	6
État consolidé de la variation de la dette nette	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9 – 40

Rapport de l'auditeur indépendant

À son honneur monsieur le Maire et aux membres du conseil communal de
The City of Saint John

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de The City of Saint John (la « Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de son excédent accumulé, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers


Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent

résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 DELOITTE *SEAS/RL/srl.*

Comptables professionnels agréés
Saint John (Nouveau-Brunswick)
Le 6 juin 2019

The City of Saint John
État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2018


	2018	2017
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	54 488 474	28 972 730
Débiteurs (note 5), (note 6) et (note 7)	14 928 030	16 754 191
Placement dans les services énergétiques (note 8)	50 801 000	29 687 000
Autres placements (note 9)	98 227 006	101 975 857
	218 444 510	177 389 778
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	153 921 931	30 134 834
Revenus reportés	1 350 102	1 631 334
Paiements de transfert reportés (note 11)	45 327 274	31 534 608
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 13)	117 842 785	114 846 827
Dette à long terme (note 12)	230 759 530	241 041 285
	549 201 622	419 188 888
Dette nette	(330 757 112)	(241 799 110)
Actifs non financiers		
Stocks	4 971 338	1 463 962
Charges payées d'avance	588 601	643 058
Immobilisations corporelles (note 20)	1 023 433 031	915 734 659
	1 028 992 970	917 841 679
Excédent accumulé	698 235 858	676 042 569
Éventualités (note 14)		
Engagements (note 15)		

Approuvé par :


Don Darling, maire


David Merrithew, président du Comité des finances




Jonathan Taylor
Common Clerk

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

The City of Saint John

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Budget 2018 (non audité) (note 2) \$	2018 \$	2017 \$
Revenus			
Impôts fonciers	121 319 088	123 443 042	122 979 450
Paiements de transfert inconditionnel	16 603 206	15 659 510	19 328 372
Aide financière	4 717 196	4 556 010	–
Autres revenus de source autonome (note 25)	25 086 270	23 679 812	24 679 313
Revenus tirés des services publics d'eau et d'égouts (note 16)	44 504 000	44 590 627	42 667 479
Revenus divers	311 000	421 081	865 927
Apports d'autres entités (note 25)	1 371 876	12 239 375	21 193 684
Bénéfice des services énergétiques	–	21 114 000	–
	213 912 636	245 703 457	231 714 225
Charges			
Services gouvernementaux généraux (note 25)	42 310 658	48 894 496	35 844 645
Services de protection (note 25)	54 285 593	53 478 337	52 470 573
Services de transport (note 25)	39 249 909	47 324 451	46 488 052
Services publics d'eau et d'égouts (note 25)	47 804 000	40 332 566	35 819 969
Services d'hygiène du milieu (note 25)	3 764 178	3 429 828	3 281 736
Services de mise en valeur de l'environnement (note 25)	17 954 811	18 792 023	18 184 695
Services récréatifs et culturels (note 25)	10 245 838	11 258 467	10 889 117
Perte des services énergétiques	–	–	8 152 000
	215 614 987	223 510 168	211 130 787
Excédent (déficit) annuel	(1 702 351)	22 193 289	20 583 438
Excédent accumulé au début de l'exercice	–	676 042 569	655 459 131
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	–	698 235 858	676 042 569

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

The City of Saint John

État consolidé de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Excédent annuel	22 193 289	20 583 438
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 20)	(152 540 310)	(49 799 937)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 20)	1 148 028	980 829
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	1 428 448	349 239
Amortissement des immobilisations corporelles (note 20)	38 825 114	36 358 075
(Augmentation) diminution des stocks	(3 507 376)	(15 447)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	54 457	(96 394)
Ajustement aux immobilisations corporelles lié aux terrains destinés à la revente (note 20)	3 440 348	-
Diminution de l'actif net	(111 151 291)	(12 223 635)
Dette nette au début de l'exercice	(241 799 110)	(250 158 913)
Dette nette à la fin de l'exercice	(330 757 112)	(241 799 110)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

The City of Saint John
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	22 193 289	20 583 438
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 20)	38 825 114	36 358 075
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	1 148 028	980 829
Ajustement aux immobilisations corporelles lié aux terrains destinés à la revente	3 440 348	-
Variation du placement dans les services énergétiques	(21 114 000)	8 152 000
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	1 826 161	(5 007 861)
Stocks	(3 507 376)	(15 447)
Charges payées d'avance	54 457	(96 394)
Créditeurs et charges à payer	123 787 097	5 910 785
Revenus reportés	(281 232)	(22 298)
Paievements de transfert reportés	13 792 666	17 798 585
Autres passifs postérieurs à l'emploi	2 995 958	(3 236 441)
	183 160 510	81 405 271
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 20)	(152 540 310)	(49 799 937)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	1 428 448	349 239
	(151 111 862)	(49 450 698)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(24 861 755)	(18 743 985)
Produit de la dette à long terme	14 580 000	53 000 000
Remboursement de l'emprunt bancaire	-	(56 454)
	(10 281 755)	34 199 561
Activités d'investissement		
Placements (note 9)	3 748 851	(93 627 866)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	25 515 744	(27 473 732)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	28 972 730	56 446 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	54 488 474	28 972 730

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

1. Objectif de l'organisme

The City of Saint John (la « Ville ») a reçu sa charte royale d'incorporation en 1785. En tant que municipalité, la Ville est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La Ville s'est dotée de l'énoncé de vision suivant : « Nous sommes des gens dynamiques et engagés, qui sommes portés à travailler ensemble pour fournir des services qui répondent aux besoins de la collectivité et les livrer de façon durable et rentable. »

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Ville représentent les déclarations de la direction de la Ville et ils ont été préparés selon les Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »), tel qu'il est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Professionnels Agréés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivantes :

Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les variations de la dette nette et les flux de trésorerie compris dans le périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe tous les organismes et les entreprises qui ont l'obligation de rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources à la Ville, et qui appartiennent à la Ville ou sont sous son contrôle.

Les opérations et soldes interministériels et interorganismes sont éliminés.

Les états financiers préparés selon les Normes comptables pour le secteur public sont axés sur la situation financière de la Ville et sur son évolution. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les actifs et les passifs de la Ville.

Les entités incluses dans les états financiers consolidés, ayant la même fin d'année que la Ville, sont les suivantes :

1. Fonds de fonctionnement général de The City of Saint John
2. Fonds de capital et d'emprunt de The City of Saint John
3. Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
4. Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
5. Commission sur le stationnement de Saint John
6. Commission Saint John Transit
7. Develop Saint John
8. Commission de Harbour Station
9. Commission du centre aquatique de Saint John
10. Centre de commerce et des congrès de Saint John
11. Saint John Energy
12. Aréna Lord Beaverbrook
13. Bureau des commissaires de la police de Saint John
14. Bibliothèque publique de Saint John
15. Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Placement dans les services énergétiques

Le placement de la Ville dans Saint John Energy est comptabilisé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux principes comptables généralement reconnus, tel que le recommandent les NCSP pour les entreprises publiques. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les principes comptables de l'entreprise publique ne sont pas ajustés pour se conformer à ceux de la Ville et les soldes et les opérations interorganismes ne sont pas éliminés. La Ville comptabilise ses participations dans le bénéfice annuel ou la perte annuelle de Saint John Energy dans ses états consolidés des résultats et une hausse ou une baisse correspondante dans ses actifs de placement.

Budget

Les données budgétaires comprises dans les présents états financiers ont été approuvées par le conseil le 11 décembre 2017 et le budget révisé a été approuvé par le conseil le 26 mars 2018 et par le ministère des Gouvernements locaux le 28 janvier 2018. Le budget n'est pas audité et ne comprend pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes des entités contrôlées.

Constatation des revenus

Les produits non affectés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés en produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les impôts fonciers, qui sont autorisés par le Conseil, sont constatés à titre de revenus pour la période au cours de laquelle les impôts sont levés.

Palements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers consolidés à titre de revenus dans la période au cours de laquelle les faits donnant lieu au transfert surviennent, dans la mesure où les transferts ont été autorisés, tous les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque les stipulations du transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif, et des estimations raisonnables des montants peuvent être faites. Les transferts sont comptabilisés en revenus reportés lorsque les montants sont reçus, mais que tous les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur l'information relative aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments des états financiers consolidés à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles, les taux d'amortissement, les provisions pour créances douteuses à l'égard des montants à recevoir et l'estimation du passif pour les pensions.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Les estimations sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Les présents états financiers font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations de façon significative.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme ayant des échéances initiales de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés par la Ville pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée s'étend au-delà d'un exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- dont la valeur minimale est de 5 000 \$, dans le cas d'immobilisations individuelles, ou de 25 000 \$, en ce qui a trait aux immobilisations groupées;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend tous les montants directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les immobilisations dont la valeur se situe en dessous du seuil établi sont passées en charges aux fins de la comptabilité. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Type d'immobilisation	Années
Matériel et machinerie légère	3 à 25
Fournitures et matériel de bureau	5 à 15
Matériel et logiciels liés aux technologies de l'information	1 à 15
Terrains	s.o.
Aménagements de terrain	5 à 100
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Bâtiments municipaux	10 à 70
Transport	5 à 50
Véhicules motorisés et équipement mobile	5 à 20
Réseaux d'eau et d'eaux usées	5 à 100

Au cours de l'année d'acquisition et de l'année de cession, la moitié de l'amortissement annuel est constaté.

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que l'immobilisation n'est pas en utilisation.

La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque des conditions indiquent que la valeur de l'immobilisation a diminué, que la réduction de valeur peut être estimée de façon objective et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la réduction soit permanente. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les immobilisations qui proviennent d'un apport ou d'un don sont comptabilisées à la juste valeur à la date de la construction ou du don. Dans certaines circonstances, elles peuvent être comptabilisées au coût de remplacement.

Information sectorielle

La Ville offre un vaste éventail de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités sont classées et présentées selon leur fonction. Cette présentation a été mise sur pied en vue de comptabiliser des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs, conformément à des règlements et à des restrictions particuliers. Les services municipaux sont fournis par les secteurs suivants :

Services gouvernementaux généraux

Ce secteur est responsable de la gouvernance et de l'administration financière générale de la Ville, ce qui comprend les fonctions liées au conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et la conformité aux lois, ainsi que les relations avec les citoyens.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Information sectorielle (suite)

Services de protection

Ce secteur est responsable de la prestation de services policiers, de services de protection contre les incendies, de mesures d'urgence, de contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

Services de transport

Ce secteur est responsable des services de transport en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des voies publiques, des services de gestion de la circulation, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

Services publics d'eau et d'égouts

Ce secteur est responsable de la prestation de services publics d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagons.

Services d'hygiène du milieu

Ce secteur est responsable de la prestation de services de collecte et d'élimination des déchets.

Services de mise en valeur de l'environnement

Ce secteur est responsable de la planification et du zonage, de la mise en valeur des collectivités, du tourisme et d'autres services de mise en valeur et de promotion de la Ville.

Services récréatifs et culturels

Ce secteur est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris les piscines, les arénas, les parcs et les aires de jeu, ainsi que d'autres installations récréatives et culturelles.

Services énergétiques

Ce secteur comprend un service public qui ne génère pas d'électricité, mais en fait la distribution à des clients municipaux, résidentiels, généraux et industriels par l'intermédiaire de 12 interconnexions avec des points d'approvisionnement et des sous-stations situés dans la ville de Saint John. Ce secteur fournit également des services d'éclairage des voies publiques et d'éclairage par zone ainsi que des services de location de chauffe-eau.

Stocks

Les stocks consistent pour la plupart de pièces et de matériels et sont évalués au moindre du coût ou du coût de remplacement net. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville constate ses obligations en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes comme il est présenté à la note 13. Lorsque cela est nécessaire, la Ville entreprend des évaluations actuarielles.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

3. Emprunt bancaire à payer

La Ville a des facilités de crédit avec La Banque de Nouvelle-Écosse. Selon les termes et modalités de la lettre d'engagement signée entre la Ville et La Banque de Nouvelle-Écosse, la Ville peut emprunter jusqu'à 6 M\$ à des fins de fonctionnement et 25 M\$ pour assurer le financement des dépenses en immobilisations en attendant d'obtenir un financement à long terme. Le taux d'intérêt des facilités de crédit correspond au taux préférentiel de la Banque moins 0,5 % annuellement, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2018, le solde du prêt-relais était de néant (néant en 2017) et le solde de la marge de crédit d'exploitation était de néant (néant en 2017).

Comme la *Loi sur les municipalités* l'exige, les emprunts visant le financement du fonctionnement du Fonds d'administration générale sont restreints à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts visant le financement temporaire du fonctionnement du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement de l'exercice. En 2018, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

4. Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Trésorerie non affectée	46 604 352	24 993 221
Trésorerie affectée		
Fonds Airspace 2049	27 205	16 733
Fonds de morcellement des terrains	74 243	54 455
Fonds de développement futur de Saint John Non Profit Housing	52 447	51 495
Dépôts liés à des contrats	1 197 214	1 116 478
Taxe sur l'essence	6 533 013	2 740 348
	54 488 474	28 972 730

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Montants à recevoir des contribuables au titre des services publics d'eau et d'égouts	7 644 637	7 460 420
Autres	4 245 858	3 698 457
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick (note 7)	3 001 876	1 655 173
Montant à recevoir du gouvernement fédéral et de ses organismes (note 6)	1 751 208	5 441 570
Provision pour créances douteuses	(1 715 549)	(1 501 429)
	14 928 030	16 754 191

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

6. Montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes

Les montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes sont les suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Financement du traitement des eaux usées	799 133	2 067 081
Montant à recevoir de l'Agence du revenu du Canada au titre de la TVH	856 099	3 289 747
Autres	95 976	84 742
	1 751 208	5 441 570

7. Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick sont les suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Financement du traitement des eaux usées	395 216	1 029 341
Aide financière	1 566 473	–
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	272 255	–
Ministère de la Sécurité publique – inondations de 2018	502 000	–
Autres	265 932	625 832
	3 001 876	1 655 173

8. Placement dans les services énergétiques

Variation des capitaux propres de Saint John Energy :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Placement au début de l'exercice	29 687 000	37 839 000
Bénéfice net (perte nette)	21 114 000	(8 152 000)
Placement à la fin de l'exercice	50 801 000	29 687 000

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

9. Autres placements

Les autres placements comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
CPG	90 229 783	93 433 972
Placements dans la Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc.	6 869 070	7 369 602
Autres placements	1 128 153	1 172 283
Total des autres placements	98 227 006	101 975 857

Les placements de la Ville sont détenus auprès de La Banque de Nouvelle-Écosse et se composent de CPG remboursables d'une durée de deux ans émis par La Banque de Nouvelle-Écosse qui entrent dans le champ d'application de la politique de placement de la Ville. La politique de la Ville vise à investir des fonds de manière à procurer une combinaison optimale de rendements des placements et de protection du capital tout en répondant aux besoins quotidiens de la Ville en flux de trésorerie et en liquidités.

Les placements dans la Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc. sont détenus par Scotiabank et CIBC Mellon. La stratégie de la Fondation en matière de placement consiste à détenir des obligations de sociétés ou de gouvernements de haute qualité ainsi que des placements en titres de capitaux propres liquides, qui ne comportent aucun risque de crédit ou de taux d'intérêt inhabituels. La juste valeur des placements dans des titres à revenu fixe et des titres de participation est déterminée au moyen des cours du marché à la fin de l'exercice.

10. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer se composent de ce qui suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Fournisseurs	143 148 215	20 084 554
Autres	181 487	87 217
Salaires	7 242 808	6 680 326
Conférences et tenue d'événements	1 085 925	994 986
Dépôts	1 318 585	1 297 889
Intérêts à payer	685 928	714 280
Dû au régime de retraite	258 983	222 865
Agence du revenu du Canada	—	52 717
	153 921 931	30 134 834

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

11. Paiements de transfert reportés

Les paiements de transfert reportés comprennent ce qui suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Financement de la taxe sur l'essence	6 533 014	2 740 348
Contribution du Regional Development Corporation	38 794 260	28 794 260
	45 327 274	31 534 608

Le financement reçu dans le cadre du programme de financement de la taxe sur l'essence est constaté dans les revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les fonds qui ne sont pas utilisés sont comptabilisés comme paiements de transfert reportés dans l'état consolidé de la situation financière.

La contribution du Regional Development Corporation était pour le projet d'eau potable saine et propre. L'argent sera utilisé pour les paiements de quasi-achèvement dans l'avenir.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

12. Dette à long terme

Les obligations comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2018 Paiement annuel \$	2018 \$	2017 \$
Obligations de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick					
2008	3,300 à 4,850	10	3 397 000	–	3 397 000
2008	3,300 à 4,850	10	1 375 000	–	1 375 000
2008	2,100 à 5,550	15	367 000	1 830 000	2 197 000
2008	2,100 à 5,550	15	175 000	1 750 000	1 925 000
2008	2,100 à 5,550	15	100 000	500 000	600 000
2009	0,950 à 5,000	10	933 000	5 603 000	6 536 000
2009	0,950 à 5,000	10	75 000	825 000	900 000
2009	0,950 à 5,000	10	100 000	600 000	700 000
2009	1,000 à 4,500	10	567 000	3 397 000	3 964 000
2009	1,000 à 4,500	10	250 000	2 750 000	3 000 000
2009	1,000 à 4,500	10	333 000	2 003 000	2 336 000
2010	1,500 à 4,550	10	1 000 000	7 000 000	8 000 000
2010	1,500 à 4,550	10	250 000	3 000 000	3 250 000
2011	1,650 à 4,250	10	1 667 000	15 331 000	16 998 000
2011	1,650 à 4,250	10	700 000	9 100 000	9 800 000
2011	1,350 à 3,450	10	300 000	2 400 000	2 700 000
2011	1,350 à 3,450	10	350 000	4 550 000	4 900 000
2011	2,060	15	200 000	2 600 000	2 800 000
2012	1,350 à 3,550	15	767 000	6 898 000	7 665 000
2012	1,350 à 3,800	20	425 000	5 950 000	6 375 000
2012	1,350 à 3,550	15	300 000	2 700 000	3 000 000
2013	1,350 à 3,700	15	687 000	6 865 000	7 552 000
2013	1,350 à 4,000	20	550 000	8 250 000	8 800 000
2013	1,350 à 4,000	20	360 000	7 200 000	7 560 000
2014	2,000	20	500 000	8 000 000	8 500 000
2014	1,150 à 3,900	15	707 000	7 772 000	8 479 000
2014	1,200 à 3,700	15	1 055 000	3 720 000	4 775 000
2014	1,200 à 3,700	20	668 000	6 008 000	6 676 000
2014	1,150 à 3,900	15	27 000	292 000	319 000
2014	1,200 à 2,150	5	56 000	56 000	112 000
2015	0,950 à 3,250	15	500 000	6 000 000	6 500 000
2015	1,050 à 3,650	15	607 000	2 549 000	3 156 000
2015	0,950 à 3,500	20	175 000	2 975 000	3 150 000
2015	1,050 à 3,150	20	175 000	1 225 000	1 400 000
2015	1,050 à 3,650	15	107 000	879 000	986 000
2016	1,200 à 3,550	15	1 034 000	6 102 000	7 136 000
2016	1,450 à 3,500	15	400 000	5 200 000	5 600 000

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

12. Dette à long terme (suite)

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2018 Paiement annuel \$	2018 \$	2017 \$
2016	1,450 à 3,750	20	200 000	3 600 000	3 800 000
2016	1,200 à 2,950	10	400 000	3 200 000	3 600 000
2016	1,200 à 3,550	15	127 000	1 046 000	1 173 000
2017	1,200 à 3,300	15	333 000	4 667 000	5 000 000
2017	1,650 à 3,200	15	513 000	3 387 000	3 900 000
2017	1,650 à 3,400	30	1 500 000	43 500 000	45 000 000
2017	1,650 à 2,900	10	350 000	3 150 000	3 500 000
2017	1,650 à 3,200	15	101 000	1 069 000	1 170 000
2018	2,550 à 3,550	15	–	10 500 000	–
2018	2,100 à 3,000	5	–	2 830 000	–
2018	2,100 à 3,450	10	–	1 250 000	–
			24 763 000	230 079 000	240 262 000
AUTRES OBLIGATIONS					
Obligations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement					
2009	3,97	15	98 755	680 530	779 285
Total des obligations			24 861 755	230 759 530	241 041 285

Le montant des remboursements de capital requis pour les cinq prochains exercices pour respecter les modalités de la dette à long terme, dans la mesure où la dette arrivant à échéance est renouvelée à des conditions comparables à celles actuellement en vigueur, se présente comme suit :

	\$
2019	33 864 675
2020	25 886 752
2021	38 956 990
2022	12 753 396
2023	13 161 000
Par la suite	106 136 717
Total	230 759 530

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime à risques partagés de la Ville de Saint John

Le régime de retraite de la Ville de Saint John (l'« ancien régime de la Ville de Saint John ») a été remplacé par le régime à risques partagés de la Ville de Saint John avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013 (la date de la conversion). Le régime à risques partagés de la Ville de Saint John vise à offrir des prestations assurées aux participants du régime, sans garantie absolue, mais selon une approche de gestion axée sur la gestion du risque offrant un haut degré de certitude que les prestations de base pourront être payées dans la vaste majorité des scénarios économiques futurs éventuels. Ces objectifs sont atteints au moyen de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui respecte les critères de la loi, entraîne un faible risque de réduction des prestations de base et établit les étapes précises à prendre dans l'éventualité où le ratio de capitalisation du régime deviendrait inférieur ou supérieur aux seuils établis. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait insuffisante, les étapes comprennent la cessation de l'indexation des prestations, l'augmentation des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé), la réduction de certains avantages complémentaires et en dernier recours, la réduction des prestations de base. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait supérieure aux seuils établis, les réductions des prestations peuvent être renversées, l'indexation peut être entièrement appliquée et diverses autres hausses éventuelles peuvent être apportées, y compris une baisse des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé).

Les régimes à risques partagés sont régis par la *Loi sur les prestations de pension* (la « LPP ») de la province, laquelle prévoit un certain nombre d'exigences qui doivent être respectées afin que le régime soit admissible à l'inscription auprès du Bureau du surintendant des régimes de pension. Le régime est également assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime est administré par un conseil des fiduciaires qui compte quatre membres nommés par la Ville et quatre membres élus par chacun des quatre syndicats.

Les actifs du régime sont détenus par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, qui agit en tant que dépositaire du régime. Les actifs du régime sont gérés par divers gestionnaires de placement qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire en matière de placement selon les mandats de placement approuvés par le conseil des fiduciaires du régime. Le rendement du régime est comparé à celui d'autres régimes sur une base régulière.

Pour les services rendus avant la date de la conversion, le régime prévoit des prestations de retraite au taux de 2 % par année de service, multiplié par la moyenne des trois années de service consécutives durant lesquelles le salaire de l'employé était le plus élevé au moment de la conversion. Pour les services rendus après la date de la conversion, le taux d'accumulation des prestations de retraite pour chaque année de service correspond à 1,8 % multiplié par le salaire (à l'exclusion des heures supplémentaires payées) gagné durant l'année visée, jusqu'à concurrence d'un certain plafond salarial qui est indexé chaque année (133 892 \$ en 2018).

Les prestations de retraite constituées avant la date de la conversion sont payables sans réduction lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service est d'au moins 85 (ou à l'âge de 65 ans, si cet événement survient plus tôt). Les prestations de retraite constituées après la date de la conversion sont payables sans réduction dès l'âge de 60 ans pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et dès l'âge de 65 ans pour tous les autres employés. Les prestations de retraite peuvent être versées dès l'âge de 55 ans, avec une réduction.

Les régimes à risques partagés abolissent tous les droits à une indexation automatique future. Ces ajustements automatiques ont été remplacés par une indexation, comme le permet la politique de capitalisation du régime, laquelle est conditionnelle au rendement du régime à risques partagés.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime à risques partagés de la Ville de Saint John (suite)

Les cotisations initiales exigées des employés correspondent à 12 % du revenu pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et à 9 % du revenu pour les autres employés. Les participants qui exercent des professions liées à la sécurité publique qui acceptent des postes non syndiqués auront une occasion non récurrente de choisir de cotiser à un taux plus élevé. La Ville verse des cotisations initiales exigées de l'employeur à hauteur de 15,2 % et de 11,4 % du revenu (ce qui représente environ 126,7 % du taux de cotisation des employés) pour chacun de ces groupes. Les taux de cotisation initiaux pour les employés et la Ville pourraient changer en raison d'éléments déclencheurs et de limites imposées par la politique du régime en matière de capitalisation. En outre, depuis le 1^{er} avril 2013, la Ville est tenue de verser des cotisations correspondant à 17 % du revenu pour une période de 15 ans, ou jusqu'à ce que le régime atteigne un niveau de financement minimal de 150 % (calculé en vertu de la loi) des obligations selon une méthode d'évaluation avec entrants sur une période de 15 ans (des paiements doivent être faits durant au moins 10 ans). La Ville n'a aucune autre obligation financière que celle de verser des cotisations aux taux susmentionnés, et dans les limites établies dans la politique de capitalisation du régime.

Dans l'éventualité d'une liquidation du régime dans les cinq années suivant la date de conversion, le régime serait liquidé en vertu des dispositions de l'ancien régime de la Ville de Saint John. Toutes les hypothèses relatives au régime à risques partagés de la Ville de Saint John ont été avancées sur la base de la continuité du régime et la Ville ne prévoit pas la liquidation du régime.

Évaluations actuarielles

Le conseil des fiduciaires mène chaque année des évaluations actuarielles du régime aux fins de la réglementation. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur ces données (avec ajustements). Les plus récentes évaluations actuarielles ont été préparées en date du 1^{er} janvier 2018. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les hausses salariales, le taux de rotation du personnel et le taux de mortalité. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2017 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2017. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2018 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2017, et dont les données ont été extrapolées au 31 décembre 2018 selon les hypothèses en vigueur au 31 décembre 2018. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées dans le cadre des évaluations comptables et des extrapolations aux diverses dates indiquées.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taux d'actualisation	6,05 %	6,05 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %
Hausses salariales	3 %	3 %
Taux de mortalité : échelle CPM-2014, avec facteurs d'ajustement	0	0

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime à risques partagés de la Ville de Saint John (suite)

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (la « DMERCA ») est de 12 ans. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des cotisations au régime de retraite de 20 562 689 \$ (18 853 033 \$ en 2017).

Le tableau qui suit présente la quote-part du passif au titre des prestations constituées revenant à la Ville, qui correspond à la totalité de la tranche de l'obligation au titre des prestations constituées liée aux cotisations temporaires et à 55,9 % de la tranche restante de l'obligation au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime, car les cotisations liées à la capitalisation sont versées à 55,9 % par la Ville et à 44,1 % par les employés, compte non tenu de la cotisation additionnelle temporaire de 17 % des bénéficiaires.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville au début de l'exercice	89 300 000	114 600 000
Quote-part du coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice revenant à la Ville	6 300 000	5 800 000
Quote-part du coût des services passés revenant à la Ville	13 000 000	2 700 000
Intérêts débiteurs	5 700 000	6 600 000
Moins les cotisations de la Ville	(20 600 000)	(18 800 000)
(Gain actuariel) perte actuarielle	20 400 000	(21 600 000)
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville à la fin de l'exercice	114 100 000	89 300 000
Gain actuariel non amorti (perte actuarielle non amortie)	(15 700 000)	5 400 000
Passifs au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice	98 400 000	94 700 000

Le tableau qui suit présente la quote-part des charges de retraite revenant à la Ville.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	6 300 000	5 800 000
Coût des services passés	13 000 000	2 700 000
Intérêts débiteurs	5 700 000	6 600 000
Amortissement de la quote-part (du gain actuariel) de la perte actuarielle revenant à la Ville	(700 000)	1 200 000
Charges totales liées à la pension	24 300 000	16 300 000

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Autres avantages du personnel futurs

La Ville prévoit le paiement d'indemnités de retraite aux employés qui prennent leur retraite, conformément aux dispositions des diverses conventions collectives et politiques municipales. L'allocation de retraite est fondée sur le salaire annuel final du membre ainsi que sur ses années de service au moment du départ à la retraite. À leur départ à la retraite, les employés de la Ville ont droit à une allocation de retraite équivalant à un mois de salaire pour chaque tranche de cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant le départ à la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'allocations de retraite de ces employés.

La Ville prévoit également des congés de maladie pour les employés. Les congés de maladie non utilisés s'accumulent jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'heures, qui varie selon les contrats de travail. En vertu de ce programme, les employés n'ont pas droit à un paiement en espèces en remplacement des congés de maladie inutilisés lorsqu'ils quittent leurs fonctions à la Ville, sauf dans les cas présentés ci-dessous à l'égard de la retraite des employés qui travaillent à l'extérieur (section locale 18) et des pompiers (section locale 771).

Au moment du départ à la retraite, les membres des sections locales 18 et 771 seront admissibles au paiement de 10 % de leur salaire horaire normal pour chaque heure de congé de maladie inutilisé excédant 1 760 heures ou 2 280 heures, respectivement.

La Ville paie aux employés du service d'incendie de la Ville de Saint John qui ne sont pas en mesure de travailler en raison de maladies du cœur ou de lésions pulmonaires permanentes, ou à leur conjoint ou conjointe survivant, certains montants selon les dispositions d'une loi de la Législature, soit la *Loi concernant la Saint John Firefighters Association*.

Au 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite de la Ville a été converti en un modèle à risques partagés. Dans le cadre de la conversion, la Ville a pris en charge l'obligation de paiement au titre des prestations d'invalidité existantes qui avaient été octroyées en vertu de l'ancien régime, jusqu'à ce que les membres invalides atteignent l'âge de 65 ans. La couverture en cas d'invalidité est désormais offerte aux employés par l'entremise d'une société d'assurance qui propose une assurance invalidité de longue durée.

Finalement, certaines ententes particulières obligent la Ville à payer des prestations de retraite complémentaires à certaines personnes. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des paiements de 65 375 \$ (64 128 \$ en 2017) relativement à ces ententes.

Hypothèses et techniques d'évaluation

Des évaluations actuarielles des avantages susmentionnés sont réalisées aux fins de la comptabilité selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée le 31 décembre 2018. L'évaluation précédente avait été réalisée le 31 décembre 2017.

Les régimes d'avantages sociaux ci-dessus ne sont pas capitalisés et, par conséquent, aucun actif n'y est lié. Les prestations sont versées à même les revenus généraux à mesure qu'elles deviennent payables.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Un rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de ces régimes, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour la présentation d'information et le calcul des charges sont présentés ci-dessous.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	26 522 427	26 436 668
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 081 400	988 300
Paiements des prestations	(3 042 243)	(3 062 043)
Intérêts débiteurs	808 601	902 602
Perte actuarielle	279 000	1 256 900
Autres avantages du personnel futurs à la fin de l'exercice	25 649 185	26 522 427

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Principales hypothèses utilisées à l'égard de ces régimes :		
Taux d'actualisation	3,46 %	3,17 %
Hausses salariales	3 %	3 %
DMERCA	De 8 à 23 ans	De 10 à 22 ans

Ces régimes d'avantages sociaux n'exigent aucune cotisation des employés. Au 31 décembre 2018, le passif au titre des avantages comprenait les éléments suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées (valeur comptable)		
Indemnités de retraite	4 517 400	4 048 400
Congés de maladie	8 330 000	8 407 000
Régime de retraite pour les employés souffrant de maladies du cœur et de lésions pulmonaires	5 133 600	5 270 900
Prestations d'invalidité	5 637 600	6 634 800
Ententes contractuelles de prestations de retraite complémentaires	1 076 185	1 138 827
Congés de maladie – Commission Saint John Transit	954 400	1 022 500
	25 649 185	26 522 427
Pertes actuarielles non amorties	(6 206 400)	(6 375 600)
	19 442 785	20 146 827

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les pertes actuarielles non amorties seront amorties sur la DMERCA des groupes de salariés concernés à compter du prochain exercice. La DMERCA est calculée de façon distincte pour chaque programme d'avantages.

La charge totale liée aux autres avantages sociaux susmentionnés comprend les éléments suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 081 400	988 300
Amortissement de la perte actuarielle	448 200	434 700
	1 529 600	1 423 000
Charges d'intérêts liées aux autres avantages sociaux	808 601	902 602
Total de la charge liée aux autres avantages du personnel futurs	2 338 201	2 325 602

14. Éventualités

Conformément à la *Loi sur la prestation de services régionaux* et à la réglementation générale et aux termes de ces dernières, la Ville est également responsable d'une quote-part des obligations et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de la région de Fundy (la « Commission »). La quote-part revenant à la Ville est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Au 31 décembre 2018, le total des dettes impayées se chiffrait à 108 000 \$ (214 000 \$ en 2017). Selon les données démographiques de 2003, la Ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

De temps à autre, la Ville peut faire l'objet de diverses enquêtes, réclamations et procédures juridiques visant diverses questions dans le cours normal de ses activités. La direction estime que tout passif découlant de la résolution de ces questions n'aura pas d'incidence néfaste significative sur la situation financière et les résultats consolidés des activités de la Ville. Des poursuites judiciaires déposées en décembre 2013 demeurent en instance contre la ville de Saint John en ce qui concerne des allégations relatives aux activités d'un ancien employé/policier. Le redressement demandé n'a pas été quantifié dans les documents déposés auprès du tribunal et, par conséquent, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant. Des poursuites judiciaires ont été déposées contre la ville de Saint John au début de 2018 en ce qui a trait à l'eau fournie par le système d'aqueduc municipal à certains de ses clients. Le redressement demandé n'a pas été quantifié dans les documents déposés auprès du tribunal et, par conséquent, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

15. Engagements

Commission des installations régionales du Grand Saint John

La Commission des installations régionales du Grand Saint John (la « Commission des installations régionales ») a été créée en 1998 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission des installations régionales le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : la Commission du centre aquatique de Saint John, la Commission de Harbour Station, le Centre du commerce et des congrès de Saint John, le Théâtre Impérial et le Centre des arts de Saint John. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales en fonction des assiettes fiscales des municipalités participantes. Ces dernières comprennent les villes de Quispamsis, de Rothesay, de Grand Bay-Westfield et de Saint John. La contribution de la Ville est de 67,151 % en 2018 (67,39 % en 2017).

16. Excédent ou déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts

La *Loi sur les municipalités* exige que l'excédent ou le déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts soit incorporé dans au moins un des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice qui suit. Le solde de l'excédent ou du déficit à la fin de l'exercice se compose de ce qui suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
Excédent de 2018	51 791	–
Excédent de 2017	532 037	532 037
Excédent de 2016	179 141	716 564
Excédent de 2015	322 225	483 337
Excédent de 2014	507 658	1 015 317
Excédent de 2013	–	368 782
	1 592 852	3 116 037

17. Transfert des coûts d'eau

Le transfert des coûts d'eau de la Ville pour la protection contre les incendies s'inscrit dans les limites maximales permises par le Règlement 81-195 de la *Loi sur les municipalités* d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau pour la population.

18. Fonds en fiducie

Les fonds administrés par la Ville pour des tierces parties ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2018, les fonds administrés se chiffraient à 484 113 \$ (476 690 \$ en 2017).

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

19. Fonds et réserves

	Réserve capital eau et égouts \$	Réserve fonctionnement général \$	Réserve de capital général \$	Réserve de capital de transit \$	2018 Total \$	2017 Total \$
Actifs						
Trésorerie	21 672 723	4 646 089	5 381 167	354 399	32 054 378	17 327 914
Excédent accumulé	21 672 723	4 646 089	5 381 167	354 399	32 054 378	17 327 914
Revenus						
Transferts du fonds d'utilité de l'eau et des égouts	7 796 255	–	–	–	7 796 255	6 850 000
Transferts du fonds de fonctionnement général	–	1 350 000	3 620 702	–	4 970 702	2 383 000
Transfert du budget de fonctionnement de transit	–	–	–	100 000	100 000	250 000
Intérêt	300 688	57 732	20 330	4 399	383 149	128 621
	8 096 943	1 407 732	3 641 032	104 399	13 250 106	9 611 621
Dépenses	–	68 420	1 777 342	–	1 845 762	–
Excédent annuel	8 096 943	1 339 312	1 863 690	104 399	11 404 344	9 611 621
Solde au début de l'exercice	13 575 780	3 306 777	3 517 477	250 000	20 650 034	7 716 293
Solde à la fin de l'exercice	21 672 723	4 646 089	5 381 167	354 399	32 054 378	17 327 914

Entre 2001 et 2006, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada – Nouveau-Brunswick a fourni à la Ville du financement dans le but de contribuer à la construction d'actifs d'eau et d'égouts. Les accords exigent de la Ville qu'elle maintienne un fonds de réserve pour remplacement, qui ne peut servir qu'au paiement du coût de remplacement des éléments d'immobilisations spécifiés, à moins que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'autorise un autre usage.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

20. Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Aménagements de terrains \$	Améliorations locatives \$	Bâtiments \$	Véhicules \$	Machinerie et équipement \$	Transport \$	Réseaux d'eau et d'eaux usées \$	Actifs en construction \$	2018 Total \$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	152 755 713	38 272 814	2 052 203	209 073 293	48 141 218	14 670 174	454 789 084	590 693 838	22 880 112	1 533 328 449
Acquisitions et transferts	—	1 116 839	36 027	3 698 630	8 235 124	3 997 669	7 864 034	144 076 661	(16 484 674)	152 540 310
Cessions	759 781	7 261	—	1 235 493	2 371 730	1 639 793	5 185 002	3 272 983	—	14 472 043
Ajustements liés à des terrains destinés à la revente	(3 440 348)	—	—	—	—	—	—	—	—	(3 440 348)
Solde à la fin de l'exercice	148 555 584	39 382 392	2 088 230	211 536 430	54 004 612	17 028 050	457 468 116	731 497 516	6 395 438	1 667 956 368
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	—	15 655 774	1 576 430	98 540 782	26 917 216	9 895 052	213 674 128	251 334 408	—	617 593 790
Amortissement au cours de l'exercice	—	1 241 348	51 807	5 368 397	3 834 163	1 431 278	12 227 648	14 670 473	—	38 825 114
Amortissement cumulé sur les cessions	—	7 261	—	932 336	2 251 207	1 462 339	4 479 793	2 762 631	—	11 895 567
Solde à la fin de l'exercice	—	16 889 861	1 628 237	102 976 843	28 500 172	9 863 991	221 421 983	263 242 250	—	644 523 337
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 555 584	22 492 531	459 993	108 559 587	25 504 440	7 164 059	236 046 133	468 255 266	6 395 438	1 023 433 031
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	148 555 584	22 492 531	459 993	108 559 587	25 504 440	7 164 059	236 046 133	—	586 834	549 369 161
Actifs d'eau et d'eaux usées	—	—	—	—	—	—	—	468 255 266	5 808 604	474 063 870
	148 555 584	22 492 531	459 993	108 559 587	25 504 440	7 164 059	236 046 133	468 255 266	6 395 438	1 023 433 031

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

20. Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains	Aménagements de terrains	Améliorations locales	Bâtiments	Véhicules	Machinerie et équipement	Transport	Réseaux d'eau et d'eaux usées	Actifs en construction	2017 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	152 832 139	38 081 108	2 052 203	198 814 693	48 488 813	14 258 802	448 948 717	561 025 735	27 899 790	1 492 402 000
Acquisitions et transferts	411 099	268 251	-	10 911 285	2 345 569	1 103 509	9 528 546	30 251 356	(5 019 678)	49 799 937
Cessions	487 525	76 545	-	652 685	2 693 164	692 137	3 688 179	583 253	-	8 873 488
Solde à la fin de l'exercice	152 755 713	38 272 814	2 052 203	209 073 293	48 141 218	14 670 174	454 789 084	590 693 838	22 880 112	1 533 328 449
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	-	14 517 148	1 527 361	94 009 211	26 006 875	9 064 842	204 602 990	239 050 708	-	588 779 135
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 215 171	49 069	5 147 036	3 521 954	1 522 347	12 205 600	12 696 898	-	36 358 075
Amortissement cumulé sur les cessions	-	76 545	-	615 465	2 611 613	692 137	3 134 462	413 198	-	7 543 420
Solde à la fin de l'exercice	-	15 655 774	1 576 430	98 540 782	26 917 216	9 895 052	213 674 128	251 334 408	-	617 593 790
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 755 713	22 617 040	475 773	110 532 511	21 224 002	4 775 122	241 114 956	339 359 430	22 880 112	915 734 659
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	152 755 713	22 617 040	475 773	110 532 511	21 224 002	4 775 122	241 114 956	-	3 366 621	556 861 738
Actifs d'eau et d'eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	339 359 430	19 513 491	358 872 921
	152 755 713	22 617 040	475 773	110 532 511	21 224 002	4 775 122	241 114 956	339 359 430	22 880 112	915 734 659

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

21. Information sectorielle

	Services gouvernementaux généraux	Services de protection	Services de transport	Services publiques d'eau et d'égouts	Services d'hygiène du milieu	Services de mise en valeur de l'environnement	Services récréatifs et culturels	Services énergétiques	Données consolidées de 2018	Données consolidées de 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus										
Impôts fonciers	123 443 042	-	-	-	-	-	-	-	123 443 042	122 979 450
Paiements de transfert inconditionnel	15 659 510	-	-	-	-	-	-	-	15 659 510	19 328 372
Aide financière	4 556 010	-	-	-	-	-	-	-	4 556 010	-
Autres revenus de sources autonomes	1 272 095	2 906 894	12 142 519	-	-	5 497 334	1 860 970	-	23 679 812	24 679 313
Revenus divers	244 520	-	50 253	-	-	126 308	-	-	421 081	865 927
Revenus tirés des services d'eau et d'égouts	-	-	-	44 590 627	-	-	-	-	44 590 627	42 667 479
Revenus des services énergétiques	-	-	-	-	-	-	-	21 114 000	21 114 000	-
Apports d'autres entités	1 372 310	480 000	4 890 146	3 124 120	-	743 278	1 629 521	-	12 239 375	21 193 684
	146 547 487	3 386 894	17 082 918	47 714 747	-	6 366 920	3 490 491	21 114 000	245 703 457	231 714 225
Charges										
Salaires et avantages sociaux	21 280 193	47 469 349	20 426 612	11 026 814	1 315 765	8 678 628	4 960 741	-	115 158 102	107 066 287
Biens et services	15 880 862	6 008 988	11 378 072	11 185 097	2 114 063	9 833 844	5 069 337	-	61 470 263	51 758 016
Amortissement des immobilisations corporelles	7 939 481	-	14 776 318	14 670 473	-	210 591	1 228 251	-	38 825 114	36 357 963
Intérêts et frais bancaires	3 793 960	-	327 892	3 450 182	-	68 960	138	-	7 641 132	7 370 880
Remboursement de la dette	-	-	415 557	-	-	-	-	-	415 557	425 641
Perte des services énergétiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 152 000
	48 894 496	53 478 337	47 324 451	40 332 566	3 429 828	18 792 023	11 258 467	-	223 510 168	211 130 787
Excédent (déficit) de l'exercice	97 652 991	(50 091 443)	(30 241 533)	7 382 181	(3 429 828)	(12 425 103)	(7 767 976)	21 114 000	22 193 289	20 583 438

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

22. Rapprochement de l'excédent annuel

	Fonds de fonctionnement général \$	Fonds de capital général \$	Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds en fiducie	Entités contrôlées \$	Total \$
Excédent (déficit) annuel pour 2018	19 979 020	(20 043 619)	19 683 866	(11 546 357)	21 472	14 098 907	22 193 289
Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel selon les exigences de financement							
Éliminations	(10 235 300)	20 086 070	(14 481 075)	13 638 071	-	6 699 101	15 706 867
Amortissement	-	21 395 381	-	14 670 473	-	-	36 065 854
Revenus tirés de biens donnés	-	(75 201)	-	-	-	-	(75 201)
Excédent (déficit) de l'avant-dernier exercice	1 338 515	-	1 217 000	-	-	-	2 555 515
Charge au titre des congés de maladie	(77 000)	-	-	-	-	-	(77 000)
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(313 878)	-	-	-	-	-	(313 878)
Charge de retraite	4 400 000	-	-	-	-	-	4 400 000
Amortissement des gains et pertes actuariels	(267 500)	-	-	-	-	-	(267 500)
Remboursement du capital de la dette à long terme	(13 955 000)	-	(6 368 000)	-	-	-	(20 323 000)
Charge au titre des indemnités d'invalidité	(988 772)	-	-	-	-	-	(988 772)
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2018	(20 098 935)	41 406 250	(19 632 075)	28 308 544	-	6 699 101	36 682 885
Excédent (déficit) annuel du Fonds pour 2018	(119 915)	21 362 631	51 791	16 762 187	21 472	20 798 008	58 876 174

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

23. Fonctionnement des entités contrôlées

	Commission Saint John Transit \$	Commission sur le stationnement de Saint John \$	Develop Saint John \$	Commission de Harbour Station \$	Commission du centre aquatique \$	
Total de l'actif	31 509 185	24 320 621	81 112 269	2 147 925	105 628	
Total du passif	16 894 187	10 354 676	50 300	1 339 235	468 864	
Excédent (déficit) accumulé	14 614 998	13 965 945	81 061 969	808 690	(363 236)	
Total des revenus	8 056 774	4 244 217	339 226	3 094 095	1 840 782	
Total des charges de fonctionnement	12 903 818	2 922 084	1 258 150	3 575 975	2 832 142	
Excédent (déficit) annuel	(4 847 044)	1 322 133	(918 924)	(481 880)	(991 360)	
	Centre de commerce et des congrès \$	Saint John Energy \$	Aréna Lord Beaverbrook \$	Bibliothèque publique de Saint John \$	Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc. \$	Données consolidées de 2017 \$
Total de l'actif	(389 921)	50 801 000	214 043	1 189 200	6 928 758	134 668 910
Total du passif	103 607	-	55 297	136 718	12 732	27 639 856
Excédent (déficit) accumulé	(493 528)	50 801 000	158 746	1 052 482	6 916 026	107 029 054
Total des revenus	537 708	21 114 000	220 143	512 910	-	14 003 587
Total des charges de fonctionnement	895 266	-	432 771	582 071	458 671	32 396 558
Excédent (déficit) annuel	(357 558)	21 114 000	(212 628)	(69 161)	(458 671)	(18 392 971)

Les entités susmentionnées sont incluses dans les états financiers consolidés. Les résultats de Saint John Energy sont inclus dans les états financiers consolidés au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

24. Rapprochement de l'insuffisance du financement à l'adoption des NCSP

	Ententes spéciales de prestations de retraite complémentaires	Régime de retraite pour les employés souffrant de maladie du cœur et de lésions pulmonaires	Indemnités de retraite
	\$	\$	\$
Passifs au 31 décembre 2016 calculés à l'adoption des NCSP	1 078 100	5 270 900	4 048 400
Montant des passifs au 31 décembre 2016 financés au cours de l'exercice considéré	(42 600)	(137 300)	469 000
Solde à être financé au cours des prochains exercices	1 035 500	5 133 600	4 517 400

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges

	Budget 2018 (non audité) (note 2) \$	2018 \$	2017 \$
REVENUS			
Autres revenus de sources autonomes			
Services gouvernementaux généraux	4 282 401	1 272 095	1 690 010
Services de protection	2 709 222	2 906 894	4 066 614
Services de transport	12 794 186	12 142 519	11 624 053
Services de mise en valeur de l'environnement	3 987 403	5 497 334	5 913 346
Services récréatifs et culturels	1 313 058	1 860 970	1 385 290
	25 086 270	23 679 812	24 679 313
Apports d'autres entités			
Services gouvernementaux généraux	–	1 372 310	139 618
Services de protection	–	480 000	–
Services de transport	250 000	4 890 146	3 999 029
Services publics d'eau et d'égouts	–	3 124 120	15 700 347
Services de mise en valeur de l'environnement	1 121 876	743 278	706 064
Services récréatifs et culturels	–	1 629 521	648 626
	1 371 876	12 239 375	21 193 684
DÉPENSES			
Services gouvernementaux généraux			
Services législatifs			
Bureau du maire	176 000	180 243	174 056
Conseil communal	473 203	429 253	442 482
	649 203	609 496	616 538

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2018 (non audité) (note 2)	2018	2017
	\$	\$	\$
Directeur général			
Directeur général	692 386	596 969	651 790
Planification	592 568	449 352	514 749
Communications	438 613	386 035	418 512
	1 723 567	1 432 356	1 585 051
Services communs			
Hôtel de Ville	1 892 991	1 858 526	2 028 156
Évaluation foncière	1 318 538	1 341 622	1 336 557
Assurance responsabilité civile	304 000	310 253	299 930
	3 515 529	3 510 401	3 664 643
Autres			
Greffier communal	569 921	555 626	709 056
Ressources humaines	1 463 712	1 449 039	1 506 203
Finances	1 746 323	2 177 676	2 266 598
Avocat	746 406	694 459	674 167
Gestion des matériaux	1 115 837	1 117 304	1 112 053
Systèmes et soutien informatiques	2 273 965	2 032 289	2 436 050
Assurance	149 458	174 396	296 076
Frais de la dette	16 710 383	3 794 763	4 202 502
Amortissement	–	7 939 482	7 836 803
Avantages postérieurs à l'emploi	10 610 300	13 132 306	6 816 700
Fonds en fiducies	–	–	20 000
Autres	1 001 785	10 240 634	2 077 978
Commission de services régionaux	34 269	34 269	24 227
	36 422 359	43 342 243	29 978 413
Total des services gouvernementaux généraux	42 310 658	48 894 496	35 844 645
Services de protection			
Protection policière			
Activités policières	15 288 108	15 348 119	15 201 194
Services de soutien	1 783 689	1 493 241	1 360 438
Administration	1 949 785	2 060 276	2 118 552

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2018 (non audité) (note 2) \$	2018 \$	2017 \$
Stations et bâtiments	1 047 368	931 292	943 298
Enquêtes criminelles	4 465 843	4 437 358	4 311 463
Services de détention	174 000	168 006	279 648
Véhicules	980 500	649 076	600 949
	25 689 293	25 087 368	24 815 542
Protection contre les incendies			
Activités de lutte contre les incendies	22 727 286	22 334 577	21 947 568
Enquêtes sur les incendies	73 091	57 809	57 163
Prévention des incendies	912 700	841 637	920 483
Formation d'incendie	5 601	—	2 605
	23 718 678	23 234 023	22 927 819
Autres services de protection			
Services d'inspection	941 642	856 249	995 049
Services d'application de la loi	359 531	369 143	239 350
Normes minimales	261 690	244 084	257 993
Bâtiments dangereux	489 955	656 210	520 663
Contrôle des animaux	89 996	88 047	87 652
Mesures d'urgence	307 729	511 845	278 482
Centre de répartition d'urgence	2 427 079	2 431 368	2 348 023
	4 877 622	5 156 946	4 727 212
Total des services de protection	54 285 593	53 478 337	52 470 573

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2018 (non audité) (note 2) \$	2018 \$	2017 \$
Services de transport			
Travaux publics			
Chemins et trottoirs	15 089 111	12 033 043	12 787 474
Autres services de drainage	2 785 485	2 566 748	2 105 971
Éclairage des rues	943 000	953 702	969 891
Opérations municipales	525 393	473 443	432 816
Amortissement – Transport	–	12 227 648	12 205 433
Inondations 2018	–	480 000	–
	19 342 989	28 734 584	28 501 585
Ingénierie			
Transport	533 278	313 527	319 382
Ingénierie et systèmes de contrôle de la circulation	2 348 975	1 922 772	2 256 471
	2 882 253	2 236 299	2 575 853
Administration du stationnement			
Administration du stationnement	583 943	495 664	522 218
	583 943	495 664	522 218
Entités contrôlées à l'externe			
Commission Saint John Transit	12 069 000	12 935 820	12 101 539
Commission sur le stationnement de Saint John	4 371 724	2 922 084	2 786 857
	16 440 724	15 857 904	14 888 396
Total des services de transport	39 249 909	47 324 451	46 488 052

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2018 (non audité) (note 2) \$	2018 \$	2017 \$
Services publics d'eau et d'égouts			
Eau et eaux usées de Saint John			
Eau potable	10 483 000	9 732 616	8 347 521
Eau industrielle	1 696 000	1 090 946	1 108 621
Eaux usées	11 268 000	9 357 067	8 893 315
Gestion des infrastructures	1 201 000	421 584	444 985
Charges internes	895 000	265 541	150 619
Charges fiscales	22 261 000	4 794 339	4 177 956
Amortissement	–	14 670 473	12 696 952
Total des services publics d'eau et d'égouts	47 804 000	40 332 566	35 819 969
Services d'hygiène du milieu			
Service sanitaire	3 764 178	3 429 828	3 281 736
Total des services d'hygiène du milieu	3 764 178	3 429 828	3 281 736
Services de mise en valeur de l'environnement			
Recherche et planification			
Service d'urbanisme	1 610 540	1 645 290	1 648 155
Plan SJ	120 000	23 369	265 425
	1 730 540	1 668 659	1 913 580
Administration et systèmes d'information géographique (« SIG »)			
SIG	466 996	429 544	330 799
Atelier de menuiserie	351 431	313 536	267 888
	818 427	743 080	598 687

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2018 (non audité) (note 2) \$	2018 \$	2017 \$
Développement économique			
Réserve liée à la croissance	350 000	2 607	170 984
Organismes de développement économique	–	–	–
Section commune du Market Square	2 195 207	2 125 694	2 200 552
Développement économique régional	475 000	475 000	475 000
Installations régionales	2 027 020	792 585	718 033
Saint John Industrial Parks	–	–	–
	5 047 227	3 395 886	3 564 569
Gestion immobilière			
Gestion des immeubles	1 323 653	1 436 430	1 095 437
Gestion des immeubles – Quartier général de la police	–	–	–
Immobilier	216 717	662 966	361 730
	1 540 370	2 099 396	1 457 167
Autres services de mise en valeur de l'environnement			
Marché public	1 084 324	1 075 525	1 061 321
Tourisme	1 033 495	1 033 495	1 022 005
Développement communautaire	181 551	214 449	195 511
	2 299 370	2 323 469	2 278 837
Entités contrôlées à l'externe			
Saint John Development Corporation	–	–	609 308
Commission de Harbour Station	3 351 927	3 575 975	3 760 021
Commission du centre aquatique	–	2 832 142	2 516 216
Centre de commerce et des congrès	920 072	895 266	864 678
Parcs industriels de Saint John	–	–	621 632
Develop Saint John	2 246 878	1 258 150	–
	6 518 877	8 561 533	8 371 855
Total des services de mise en valeur de l'environnement	17 954 811	18 792 023	18 184 695

The City of Saint John

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2018 (non audité) (note 2) \$	2018 \$	2017 \$
Services récréatifs et culturels			
Subventions culturelles			
Autres subventions culturelles	2 168 310	1 256 224	1 328 880
	2 168 310	1 256 224	1 328 880
Parcs			
Rockwood Park	598 292	461 565	459 239
Services généraux liés aux parcs	2 182 515	2 049 605	2 059 970
	2 780 807	2 511 170	2 519 209
Services communautaires			
Parcs et terrains de jeux	306 691	199 000	205 688
Services récréatifs et parcs	331 008	249 944	298 213
P.R.O. Jeunesse	121 183	104 437	99 482
	758 882	553 381	603 383
Autres services récréatifs et culturels			
Sports et loisirs	3 320 858	3 491 475	3 285 374
Centres communautaires	674 401	689 194	843 929
Services culturels	117 030	55 259	111 517
Amortissement – Loisirs	–	1 228 251	1 202 075
	4 112 289	5 464 179	5 442 895
Entités contrôlées à l'externe			
Aréna Lord Beaverbrook	425 550	432 771	378 653
Bibliothèque publique de Saint John	–	582 071	616 097
Fondation Jeux Canada	–	458 671	–
	425 550	1 473 513	994 750
Total des services récréatifs et culturels	10 245 838	11 258 467	10 889 117
Saint John Energy	–	–	8 152 000
Total des services énergétiques	–	–	8 152 000
TOTAL DES DÉPENSES	215 614 987	223 510 168	211 130 787